



EP



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED IG.131/2
8 août 1997

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion d'experts sur les critères
pour l'établissement d'inventaires
des éléments de la diversité biologique
dans la région méditerranéenne

Athènes, 8-10 septembre 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

La section 2.1 du Plan d'action pour la Méditerranée - Phase II et les articles 3.3 et 15 du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée contiennent des dispositions pour la préparation d'inventaires des éléments de la diversité biologique importants pour sa conservation et son utilisation durable. Le PAM - Phase II stipule également que ces inventaires soient préparés selon des critères communs, fixés conjointement par les Parties contractantes.

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a été invité par la réunion extraordinaire des Parties contractantes qui s'est tenue à Montpellier, du 1 au 4 juillet 1996, à préparer des critères communs et des lignes directrices pour l'établissement d'inventaires de sites, d'espèces et d'autres éléments de la diversité biologique.

Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, le CAR/ASP a établi un groupe d'experts *ad hoc* composé de représentants d'organisations internationales ayant une compétence dans ce domaine, avec le but de préparer un premier projet de critères. Le groupe s'est réuni à Tunis le 6 et 7 mars 1997, il a préparé un premier projet de critères et a émis des recommandations sur leur élaboration ultérieure et sur l'adoption de critères et normes déjà existants.

La réunion des points focaux nationaux du PAM qui s'est tenue à Athènes du 7 au 9 juillet 1997 a invité le CAR/ASP à finaliser les critères pour soumission et approbation par la dixième réunion ordinaire des Parties contractantes.

La présente réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne, a été convoqué à Athènes du 8 au 10 septembre 1997, ayant comme principaux objectifs d'élaborer davantage et de finaliser les critères communs.

Les annotations suivantes à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 8 septembre 1997 à 09h30 au siège de l'Unité de Coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, 48 Avenue Vassileos Konstantinou, Athènes, par le coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée et le directeur du CAR/ASP. Toutes les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont été invitées par l'intermédiaire des Points Focaux Nationaux pour les ASP à désigner des experts compte tenu du sujet spécifique de la réunion. Des représentants des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales compétentes ont été invités à participer à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.131/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé figurant à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

Point 5 de l'ordre du jour - Etat des inventaires/listes des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne

Le secrétariat introduira ce point de l'ordre du jour en présentant les principaux résultats d'une évaluation préliminaire des inventaires existants dans la région Méditerranéenne. Les représentants des Parties contractantes seront invités à faire un bref rapport sur l'état des inventaires concernant la biodiversité marine et côtière (notamment espèces et sites) dans leurs pays respectifs. Les experts sont priés de fournir les éléments de leurs rapports par écrit au secrétariat pendant la réunion, en vue de la révision de l'évaluation préliminaire. La version révisée du rapport d'évaluation sera présentée à la 10ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la convention de Barcelone (Tunis, novembre 1997).

Point 6 de l'ordre du jour - Critères communs pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne

Le secrétariat fera une présentation générale du document UNEP(OCA)/MED WG.131/3 "Projet de critères communs pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne". La réunion sera invitée à examiner les différentes sections du document, selon les différents sous-points détaillés dans l'ordre du jour, et de réviser le projet de critères si besoin est. Les critères ainsi finalisés seront proposés pour examen et adoption à la 10ème réunion ordinaire des Parties contractantes.

Point 7 de l'ordre du jour - Questions diverses

Les éventuels autres questions relatives au sujet de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président, le mercredi 10 septembre 1997 à 18h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

<i>Sessions</i>		<i>Points de l'ordre du jour</i>
<u>lundi 8 septembre 1997</u>		
Matin		1, 2, 3, 4, 5, 6.1
Après-midi		6.2, 6.3
<u>mardi 9 septembre 1997</u>		
Matin		6.3, 6.4
Après-midi		6.5, 7
<u>mercredi 10 septembre 1997</u>		
Matin		libre (préparation du rapport)
Après-midi	16h00	8, 9

Note: La réunion se tiendra au siège de l'Unité de Coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, 48 Avenue Vassileos Konstantinou, Athènes, tel. (+30)(1) 7253190-5, fax (+30)(1) 7253197.

<i>Sessions du Matin:</i>	<i>09:30 - 13:00</i>
<i>Sessions de l'Après-midi:</i>	<i>14:30 - 18:00</i>
<i>Pauses-café:</i>	<i>11:00 et 16:00</i>